



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 22 août 2023 à 16h00 au 26 septembre 2023 à 16h00

Par arrêté n° 2023-072 en date du 12 juillet 2023, le Maire de LOCMARIA a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Par décision en date du 20 juin 2023, Madame la Greffière en chef du Tribunal Administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête. Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférences en économie à l'université de Rennes 1 en retraite, a été nommée en qualité de Présidente de la Commission. Les autres membres de la Commission sont :

- Monsieur Yves de BON, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite
- Monsieur Stéphane SIMON, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite

L'enquête publique se déroulera du 22 août 2023 à 16 heures au 26 septembre 2023 à 16 heures, soit pendant une durée de 35 jours à la Mairie de Locmaria-Salle du Conseil – Rue des Acadiens - 56360 LOCMARIA

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4761>
- en format papier en mairie (rue des Acadiens- 56360 LOCMARIA) pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00);
- depuis un poste informatique situé en Mairie ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations selon les modalités suivantes :

- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4761>
- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commission d'enquête qui sera tenu à la disposition du public à la mairie de Locmaria , rue des Acadiens, 56360 LOCMARIA, pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00) ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : Maire de Locmaria- rue des Acadiens- 56360 LOCMARIA, en précisant la mention « Enquête Publique relative à l'élaboration du PLU » et en spécifiant « A l'attention de la commission d'enquête » ;
- auprès de la commission d'enquête au cours d'une permanence ;
- par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-4761@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4761@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4761>

Les contributions transmises par courriel (uniquement sur l'adresse [enquete-publique-4761@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4761@registre-dematerialise.fr)) seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4761> et donc visibles par tous.

La commission d'enquête assurera 6 permanences et recevra le public à la mairie de LOCMARIA dans la salle du conseil :

- Mardi 22 août 2023 : de 16h00 à 19h00
- Mercredi 23 août 2023 : de 09h00 à 12h00
- Samedi 02 septembre 2023 : de 09h00 à 12h00
- Jeudi 07 septembre 2023 : de 09h00 à 12h00
- Vendredi 15 septembre 2023 : de 09h00 à 12h00
- Mardi 26 septembre 2023 : de 13h00 à 16h00

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- L'évaluation environnementale
- Le résumé non technique
- L'avis de l'autorité environnementale
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la procédure d'élaboration du PLU ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.
- Les avis émis par l'État et les Personnes Publiques Associées.
- Le bilan de la concertation ;
- L'entier dossier du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal ;
- Les pièces administratives afférentes à la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale en s'adressant à la mairie de LOCMARIA dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès : du Maire de Locmaria au 02.97.31.70.92.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête à la mairie de LOCMARIA aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la commune ([locmaria-belle-ile.fr](http://locmaria-belle-ile.fr)) et sur le registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4761>), pendant une durée d'un an à compter de leur transmission en mairie.

Après l'enquête publique, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Le document ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public.

Fait à Locmaria, le 25/07/2023

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT